



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JUIN 2020

PROCES VERBAL N° 31

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. BANCHEREAU Gabriel - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 30 du 19 mars 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### COURRIERS

Du club de St Pierre des Echaubrognes

Nous informant de la mise en sommeil du club pour la saison 2020-2021.

**Pris note**

Du club de Buslairs Thireuil

\* Demande pour jouer ses rencontres sur le terrain de St Hilaire de Voust (Vendée) pour la saison 2020-2021

**Une réponse a été faite au club**

\* Demande pour évoluer en poule Sud de D2 pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de Le Tallud

Demande pour évoluer en D3 poule B pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de St Aubin le Cloud

Demande pour évoluer dans la même poule en D4 pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de Vouillé

Demande que leur équipe de D3 reste dans la même poule et que leur D4 évolue dans l'équivalence de la poule F pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de Niort Souché

Demande que leur équipe de D3 reste dans la même poule (D) pour la saison 2020-2021.

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club. Pour le lever de rideau, le club devra le préciser lors de ses engagements sur Footclub.**



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JUIN 2020

PROCES VERBAL N° 31

Du club d'Exireuil

Demande que leur équipe de D3 évolue en poule D pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de la Venise Verte

Demande que leur équipe de D3 évolue en poule D pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club d'Airvault St Jouin

Demande que leur équipe de D3 évolue dans le groupe du Nord (Thouars) pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de Chiché

Demande que leur équipe de D3 évolue dans la poule du Thouarsais pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

Du club de Pays Maixentais

Demande que leur équipe de D3 évolue dans la poule du Mellois pour la saison 2020-2021

**Pris note – La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

**Le Secrétaire**  
Jean-Marie GODET

**Le Président**  
Gilles BAUDOUIN